# La Settre n°50 - Janvier 2010 Bulletin Municipal



Inauguration du self le 28 novembre

Journée du jardin le 25 octobre



FOOTBALL: 5ème de la Coupe de France Félicitations à toute l'équipe et aux dirigeants!

Bonne Année 2010

## Sommaire

Le Mot du Maire	p.2
Infos municipales	p.3 à 9
Les Ecoles	p.10
Echos de la Commune	p.10
Bibliothèque municipale	p.11
Développement durable	p.12-13
Evénements	p.14-15
Foyer Rural	p.16-17
Associations	p. 18 à 22
Etat Civil	p.22
Manifestations	p.23
A votre service	p.24

## NUMÉROS UTILES

• Mairie : 05 46 36 40 36 Fax : 05 46 36 43 22 E-mail : mairie@ville-arvert.fr

• Gendarmerie : 17 ou 05 46 36 11 43 • Pompiers : 18 • SAMU : 15 ou 05 46 27 32 15

• SAMU : 15 ou 05 46 27 32 15 • la Crèche : 09 79 57 95 38

ou 05 46 47 17 34 • Relais assistante maternelle

00 00 00 00 00

• Ecole primaire : 05 46 36 45 08 • Ecole maternelle : 05 46 36 45 09 • Centre aéré : 05 46 36 95 11

· La Poste: 05 46 36 41 90

(fermée le samedi)

## Horaires d'ouverture Mairie

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h vendredi de 10 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 samedi de 8 h 30 à 12 h

## **Autres Permanences**

· Assistance Sociale:

tous les lundis de 13 h 30 à 15 h 30

• MSA: 2° et 4° jeudis du mois de 14 h à 15 h 30

• Mission Locale : :

 $\mathbf{2}^{^{\mathrm{c}}}$  et  $\mathbf{4}^{^{\mathrm{c}}}$  jeudis du mois à 11 h

# LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers amis,

Une nouvelle année démarre : chacun espère que 2010 verra la situation s'améliorer et non continuer à se dégrader. Quoiqu'en en disent certains médias et une partie des hommes politiques, l'année 2009 a été marquée par la récession dans le domaine



économique (industrie, commerce, artisanat, agriculture, ostréiculture,...) ce qui a conduit à une augmentation importante de cessation d'activités d'entreprises et une augmentation non moins importante du nombre de personnes en chômage total ou partiel (en particulier chez les plus jeunes).

Face à cette situation nationale et internationale, le Conseil Municipal, à son niveau, a poursuivi sans relâche son travail pour proposer des aménagements communaux susceptibles de favoriser le mieux-être des habitants.

En 2010, devraient commencer les travaux concernant :

- La réalisation du parc d'activités des Justices,
- La réorganisation du centre bourg pour y aménager des espaces commmerciaux et économiques plus attractifs autour de la construction des halles pour le marché et de l'espace commercial,
- La création d'un Office de Tourisme en capacité de proposer aux touristes (et aux Alvertons) renseignements, visites de nos espaces et développement de nos animations,
- La possibilité de proposer des espaces pour la construction d'un habitat en direction des jeunes habitants, confrontés à un coût très élevé du foncier sur des parcelles de plus en plus restreintes,
- La prise en compte, avec plus de détermination, du développement durable par la recherche d'une diminution des consommations des énergies non renouvelables, par le traitement des eaux pluviales, par la réduction des pesticides, par le développement des itinéraires cyclables,...
- ...

L'espace limité de cet article ne me permet pas d'exposer l'ensemble des projets pour les années à venir mais je suis sûr qu'une lecture attentive des comptes rendus des séances du Conseil Municipal vous a déjà permis de mieux les connaître.

Le Bureau Municipal s'engagera à réaliser un effort d'information des habitants :

- Pour faire connaître les réalisations et leurs coûts,
- Pour expliquer les choix du Conseil Municipal par l'intermédiaire des journaux, par le nouveau site internet **(www.arvert.fr)**, par des réunions participatives thématiques.

Le Conseil municipal et moi-même souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une bonne et heureuse année 2010 et formulons des vœux pour que vos souhaits les plus chers se réalisent.

Le Maire

Michel PRIOUZEAU

## Permanences du Maire et de ses Adjoints

## **Monsieur Michel PRIOUZEAU:**

Monsieur BAUD Yvan (projets d'aménagement-communication et citoyenneté)
Madame MARC Sylvie (urbanisme-économie-communication et citoyenneté)
Monsieur CHAGNOLEAU Guy (espaces verts-voirie et réseaux-agriculture)
Monsieur BRIANT Michel (patrimoine-ports-forêt-cimetière)
Madame AUBIER Christiane (affaires scolaires-CCAS-intergénération)
Monsieur LAMBERT Bernard (animation-sports-loisirs)

SUR RENDEZ-VOUS (uniquement)
LUNDI de 10h à 12h
MARDI de 10h à 12h
MERCREDI de 10h à 12h
JEUDI de 10h à 12h

VENDREDI de 10h30 à 12h SAMEDI de 10h à 12h



## Un peu d'histoire... OU ET QUAND ?

Quelle est cette rue d'Arvert, reproduite en carte postale et quand la photo a-t-elle été prise (date approximative) ?

Infos Municipales

## COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2009

#### Reprise de concessions en état d'abandon au cimetière

Vu la procédure de reprise de concession ci-après exposée : CONSTATANT que la liste des concessions qui ont plus de trente ans

CONSTATANT que la liste des concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises à trois ans d'intervalle dans les conditions prévues par l'article R 2223.13 du code général des collectivités territoriales, donnant aux collectivités la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon dont la liste est jointe à la présente délibération

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2223.17 et R 2223.18

VU l'avis favorable de la Commission compétente en date du 19 mai 2009

CONSIDERANT que les concessions dont il s'agit ont plus de trente d'existence et que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité

CONSIDERANT que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien et au elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

#### **DECIDENT:**

Les concessions, la liste consultable en mairie ou sur le site Internet de la mairie, sont réputées en état d'abandon.

Monsieur le Maire est autorisé à reprendre les dites concessions au nom de la Commune et à les remettre en service pour de nouvel-les inhumations.

#### **EMPRUNT SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE VOIRIE**

La Commune d'ARVERT a été inscrite pour un montant de 22 810 €uros dans le cadre du programme d'amélioration de la voirie communale financé en partie par le Syndicat Départemental de Construction et d'entretien de la voirie des communes. Ce dernier propose deux financements :

- 4.37 % sur 10 ans pour un remboursement semestriel de 1 420.01 € soit un coût total de 28 400.20 €
- 4.34 % sur 10 ans, pour un remboursement mensuel de 234.64 € soit un coût total de 28 156.80 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition au taux de 4.34 % sur 10 ans, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir

#### **DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, que, suite à la communication par les organisateurs du voyage de fin d'année de l'école élémentaire, du coût prévisionnel du séjour et du résultat financier des différentes actions menées par les parents, il est nécessaire de prévoir l'attribution complémentaire d'une subvention à hauteur de 1 100 € sachant que 1 600 € avaient déjà été accordés

Cette demande a été examinée lors de la commission finances du

26 mai : cette dernière a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

VU l'avis favorable de la Commission Finances

**DECIDENT**: D'ATTRIBUER une subvention complémentaire de 1100 € à la Coopérative de l'Ecole Elémentaire pour financer le voyage de fin d'année scolaire.

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 JUILLET 2009

# DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES COMMUNAUTE D'AGGLOMERA-TION ROYAN ATLANTIQUE

Vu le Code général des Collectivités territoriales

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

CONSIDERANT le courrier de Monsieur le Président de l'agglomération Royan Atlantique sollicitant la désignation, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune d'ARVERT au sein de la Commission Permanente d'évaluation des transferts de charges.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

**DESIGNENT** en qualité de

- membre titulaire : Michel PRIOUZEAU, Maire

- membre suppléant : Gérard CUZIN

#### DE 051.2009 2.2.2 HALLE COUVERTE MARCHE FORAIN ; AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Le projet de construction de la halle couverte a été présenté en commission travaux qui s'est réunie le 3 juin 2009 et fait l'objet d'une exposition à l'accueil de la mairie. A côté de la halle couverte seront prévus des locaux pour gérer les déchets, pour laver le matériel et un sanitaire handicapé.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'un projet nouveau : c'est une demande des commerçants forains depuis plus de 15 ans. Son implantation a été par contre revue : elle sera située le long de l'avenue de la Presqu'île. Deux avantages à ce positionnement : cela permet de conserver le parking pour les commerçants situés face à la place du marché et une meilleure visibilité pour le marché forain.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal VU l'avis favorable de la commission travaux réunie le 3 juin 2009 CONSIDERANT que le projet de création de halle participera à la requalification du centre bourg et est une première étape au réaménagement de ce centre

VU le budget primitif 2009

A l'unanimité **APPROUVE** le dossier de permis de construire proposé par la Commission des travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire.

#### **ZAC FIEF DE VOLETTE : BILAN DE LA CONCERTATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 2001-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain (S.R.U), modifiée par la loi Urbanisme et Habitat (U.H.) du 02 juillet 2003,

# Infos Municipales

Vu le Code de l'Urbanisme, modifié par la loi du 13 Décembre 2000 et celle du 02 juillet 2003, et notamment l'Article L300-2 portant sur la concertation préalable.

Vu les dispositions du Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 14 décembre 2006.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Mai 2009

## Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le déroulement de la concertation :

- Affichage en Mairie de la délibération engageant la concertation préalable à l'urbanisation du secteur du « Fief de Volette » Nord et Sud et modifiant le dossier de création de la ZAC.
- L'exposition a été portée à la connaissance du public par voie de presse et d'affichage en Mairie. Cet avis conviait la population à consulter l'exposition organisée en Mairie.
- Un registre d'observations a été mis à la disposition du public en Mairie.

## Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la concertation réalisée du 22 mai au 19 juin 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- de clore la concertation,
- que le bilan de la concertation préalable à l'urbanisation de la ZAC du « Fief de Volette » n'est pas de nature à remettre en cause le projet de ZAC.

## ZAC FIEF DE VOLETTE : APPROBATION DU DOSSIER MODIFIE DE CREATION

Monsieur le Maire rappelle et expose :

La commune d'Arvert a souhaité modifier le dossier de création de la ZAC du Fief de Volette Nord et Sud approuvé le 2 août 2007 : le mode de réalisation de la ZAC du Fief de Volette Nord et Sud ne sera plus la concession d'aménagement mais la régie communale.

En effet, cette modification relève de la prise en compte du courrier de la société Nexity Foncier Conseil en date du 2 février 2009 se retirant de l'opération d'Arvert compte tenu du contexte de crise immobilière.

Néanmoins, consciente de l'importance stratégique du secteur à urbaniser, de la complexité du montage, de la durée de réalisation de la totalité de l'opération et désireuse de garder la maîtrise des choix fondamentaux de l'aménagement, la commune souhaite poursuivre la mise en oeuvre de ces objectifs dans le cadre d'une ZAC, et ce en régie communale et non en concession d'aménagement. Ce faisant, il a été nécessaire pour la Commune de revoir le mode de réalisation de la ZAC tel qu'établi dans le dossier de création approuvé.

Pour ce faire, la Commune d'Arvert, par délibération en date du 11 mai 2009 a ouvert la concertation exposant les motifs de cette modification. Le périmètre, le programme prévisionnel des constructions et les orientations d'aménagement restent inchangés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2001-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains (S.R.U), modifiée par la loi Urbanisme et Habitat (U,H.) du 02 juillet 2003,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, modifié par la loi du 13 Décembre 2000 et celle du 02 juillet 2003, et notamment l'Article L300-2 portant sur la concertation préalable,

Vu les dispositions du Plan Local d'Urbanisme,

Vu les délibérations en dates :

- Du 23 avril 2007 définissant le périmètre d'étude et portant sur le lancement de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté,
- Du 2 août 2007 tirant le bilan de la concertation et ayant approuvé le dossier de création de la ZAC du Fief de Volette Nord et Sud.

Vu la délibération du 11 mai 2009 ayant décidé de modifier le dossier de création

Vu la délibération du 11 mai 2009 ayant ouvert et défini les modalités de concertation

Vu la délibération en date du 7 juillet 2009 clôturant et tirant le bilan de la concertation,

Vu le dossier de création modifié,

Considérant que la compatibilité entre le projet de ZAC et l'expression des avis exprimés lors de la concertation autorise la Collectivité à poursuivre la procédure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE le dossier de création modifié, annexé à la présente.
- DECIDE, en application de l'article R.123-13 du code de l'urbanisme, que le plan du périmètre de la ZAC sera annexé au Plan Local d'Urbanisme.
- DELIMITE le périmètre de la ZAC conformément au plan figurant dans le dossier de création et annexé à la présente délibération.
- DIT que la zone ainsi créée est désormais dénommée « Z.A.C. du Fief de Volette Nord et Sud».
- INDIQUE que le programme prévisionnel de constructions est de 15 000 m² de S.H.O.N. maximale (Surface Hors Oeuvre Nette).
- INDIQUE que le mode de réalisation retenu est la régie communale
- MENTIONNE que le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la Taxe Locale d'Equipement.
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités se rapportant à ce projet.

# ZAC Fief de Volette / ORGANISATION D'UNE CONSULTATION POUR l'élaboration du dossier de réalisation - Mission d'études de conception - Equipe projet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- Dans le cadre de la révision du PLU, approuvée le 14 décembre 2006, les secteurs du « Fief de Volette » Nord et Sud ont été classés en zone AU.
- Il s'est avéré que l'urbanisation de ces secteurs est devenue une priorité pour le développement d'ARVERT, au regard des nombreuses demandes de logements non satisfaites sur la commune.
- La Commune, consciente de l'importance stratégique du secteur, de la complexité du montage, de la durée de réalisation de la totalité de l'opération et désireuse de garder la maîtrise des choix fondamentaux de l'aménagement, a souhaité inscrire sa mise en œuvre dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté. La ZAC dite du « Fief de Volette » Nord et Sud a été créée par le Conseil Municipal du 2 août 2007

CONSIDERANT le choix du mode de réalisation de la ZAC en régie communale adopté par les membres du Conseil Municipal lors de sa séance du 11 mai 2009

CONSIDERANT la nécessité de s'adjoindre les services d'une équipe de concepteurs en capacité de mener les missions suivantes :

- <u>une analyse comparative</u> sommaire des coûts de travaux des deux ou trois esquisses soumises au maître d'ouvrage.
- <u>Elaboration du plan masse</u> sur la base du plan de composition.
- <u>Volet VRD</u>: Produire les éléments techniques permettant à l'assistant à maîtrise d'ouvrage d'élaborer le Programme des Equipements Publics de la Z.A.C. (note et plan technique des ouvrages à réaliser);
- Volet paysage et aménagement des espaces publics :
- o Produire les descriptifs et illustrations permettant à l'assistant à maîtrise d'ouvrage d'élaborer le Programme des Equipements Publics de la Z.A.C. (note et plan technique des ouvrages à réaliser);
- o Participer à l'élaboration du référentiel de l'aménagement : production de notes, vues et coupes permettant d'exprimer les attendus qualitatifs du projet.
- Volet environnement : produire les compléments à l'étude d'impact de l'opération sur la base des éléments produits lors des études préalables.
- <u>Volet hydraulique</u> : réaliser le dossier d'autorisation « loi sur l'eau » et assister le maître d'ouvrage durant toute la procédure administrative.

Vu la délibération en date 2 août 2007 ayant approuvé le dossier de création et créée la ZAC du « Fief de Volette » Nord et Sud.

**Vu le code de l'urbanisme** modifié par la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) et par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat (UH) et notam-



ment ses articles L.123-3, L.123-6, L123-9, L.300-2 et R.123-18, R.300-4 et suivants, R.311-5 et suivants.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2009 clôturant et tirant le bilan de la concertation conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Vu le cahier des charges de consultation présenté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

#### **DECIDENT**

- d'APPROUVER le cahier des charges de la consultation tel que présenté,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre la consultation,
- de **MANDATER** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et formalités se rapportant à cette affaire.
- de **CONFIRMER** que l'analyse des offres sera effectuée par la commission d'appel d'offres constituée au sein du conseil municipal par délibération en date du 1er avril 2008.
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

## <u>DE 055.2009 : Convention de participation financière aux travaux d'aménagement RD 268</u>

Par délibération en date du 17 juin 2008, la Commune d'ARVERT a accepté de participer financièrement à la réalisation des travaux de sécurisation de la RD 268 qui traverse le village de Dirée.

Le montant définitif des travaux est de 331 747  $\epsilon$  HT. La participation de la Commune est fixée à 36 656.75  $\epsilon$  HT.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### **DECIDENT**

**D'ACCEPTER** de verser la somme de 36 656.75 € HT au Conseil Général au titre de la participation aux travaux de sécurisation de la RD 268.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dite convention.

## QUESTION FINANCIERE: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Par délibération en date du 4 février 2008, la Commune d'ARVERT a sollicité l'attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement du centre de loisirs.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a confirmé que l'opération envisagée est éligible à l'attribution du fonds de concours et demande de fournir le plan de financement et le montant de chacune des subventions notifiées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDENT** de solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'aménagement du Centre de Loisirs.

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2009

#### 1. TRAVAUX :

#### AGRANDISSEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de l'année 2008, a été étudié l'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes. Le permis de construire ayant été obtenu en septembre 2008 le dossier technique de réalisation a été étudié durant le premier semestre 2009.

Une procédure de marché public a été lancée selon les caractéristiques suivantes :

<u>Mode de passation</u>: Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Les travaux sont divisés en lots séparés, répartis comme suit :

lot n°1 VRD / Gros Oeuvre

lot n°2 Zinguerie / Etanchéité

lot n°3 Menuiserie / Plaf. / Doublages / Cloisons / Isolation

lot n°4 Electricité / Chauffage

lot n°5 Plomberie / Sanitaires lot n°6 Carrelage / Faïence

lot n°7 Peinture

Dates prévisionnelles d'ouverture du chantier et délai du chantier y compris intempéries :

Début chantier : 12 Octobre 2009 - Fin chantier : 26 Février 2010 -

Délai chantier : 4,5 mois

<u>Date et heures limites de réception des offres : LUNDI 31 AOUT 2009</u> à 12 h 00

<u>Date d'envoi d'affichage :</u> vendredi 17 juillet 2009 Parution sur le journal sud-ouest : mardi 21 juillet 2009 Date limite de réception des offres : 31 août 2009

Les membres du conseil municipal sont appelés à prendre connaissance de l'analyse des offres proposée par le Cabinet AUDINET Architecture et à autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

L'analyse des offres effectuée par le cabinet AUDINET et proposée par les membres de la commission d'appel d'offres est la suivante :

Montant estimatif des travaux : 91 000 € HT 39 dossiers retirés - 28 offres déposées

Proposition de retenir pour les lots, les entreprises suivantes :

	Lots	Entreprises	Montant HT
lot n°1	VRD / Gros Oeuvre	RENOIR	43 021.39
lot n°2	Zinguerie / Etanchéité	DME	4 900.50
lot n°3	Menuiserie / Plaf. /	BILLOT SRM	16 240.00
	Doublages / Cloisons /		
	Isolation		
lot n°4	Electricité / Chauffage	GUITTARD	9 024.23
lot n°5	Plomberie / Sanitaires	DELAGE	7 180.17
lot n°6	Carrelage / Faïence	BUGEAU	7 689.15
lot n°7	Peinture	ETSB	3 128.53

Pour un montant total de 91 183.97 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, **DECIDENT** :

- de **RETENIR** les propositions présentées par le cabinet de maîtrise d'œuvre AUDINET.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement.

# SIGNATURE DE LA CHARTE ENVIRONNEMENT CLIMAT TERRITOIRE Objet: signature de la « charte d'engagement Climat / Territoire proposée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de passer au vote concernant la charte d'engagement Climat/Territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, Vu le document de la charte d'engagement Climat/Territoire pour la réduction des émissions de GES sur la CARA, adopté le 19 juin 2009 par le Conseil Communautaire.

**APPROUVENT** le contenu de la charte d'engagement Climat/Territoire pour la réduction des émissions de GES sur la CARA.

**AUTORISENT** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente charte.

#### 2. FISCALITE

FISCALITE: valeur locative cadastrale des terrains constructibles classés en zone UB

Monsieur le Maire de la Commune d'ARVERT expose les dispositions de l'article 1396 du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines définies par le plan local d'urbanisme approuvé par délibération en date du 14 décembre 2006. d'une valeur forfaitaire comprise entre 0 et 3 € par mètre carré pour le cal cul de la part de taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la commune. La superficie retenue pour le calcul de la majoration est réduite de 1 000 mètres carrés, Cette majoration ne peut excéder 3 % d'une valeur

forfaitaire moyenne au mètre carré

définie par le décret n° 2007-1788

du 19 décembre 2007

# Infos Municipales

et représentative de la valeur moyenne du terrain selon sa situation géographique.

La liste des terrains constructibles concernés est dressée par le Maire. Cette liste ainsi que les modifications qui y sont apportées sont communiquées à l'administration des impôts avant le 1 er septembre de l'année qui précède l'année d'imposition. En cas d'inscription erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la Commune.

La discussion étant achevée Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après vote : 16 oui et 4 non ; CONSIDERANT

- que les surfaces disponibles à la construction sur la Commune d'ARVERT représentent  $300\ 000\ m^2$
- que ces terrains sont pour la plupart classés en zone constructible depuis plus de 15 ans
- qu'il convient de prendre en compte la valeur réelle des terrains desservis par les réseaux

Vu l'avis de la Commission finances réunie le 25 août 2009

Vu l'article 24 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement

Vu l'article 114 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009,

Vu le décret n°2007-1788 du 19 décembre 2007,

Vu l'article 1396 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé aux opérations de vote,

Décide de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines visées à l'article 1396 du code général des impôts :

Fixe la majoration par mètre carré à 0.30 € sous réserve de l'application d'un plafond calculé par l'administration en fonction des valeurs forfaitaires moyennes par zone indexées chaque année sur l'indice des prix à la consommation hors tabac tel qu'il est estimé dans le rapport économique, social et financier présenté en annexe au projet de loi de finances établi pour cette même année.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## FISCALITE: ABATTEMENTS SUR LA BASE D'IMPOSITION DES HABITATIONS PRINCIPALES - TAXE D'HABITATION

Conformément à l'article 1411 du CGI, La valeur locative afférente à l'habitation principale de chaque contribuable est diminuée d'un abattement obligatoire pour charges de famille et peut également être diminuée d'abattements facultatifs à la base.

L'abattement obligatoire pour charges de famille est fixé à 10% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune pour chacune des deux premières personnes à charge et à 15% pour chacune des suivantes. Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points par le conseil municipal.

L'abattement facultatif à la base, que le conseil municipal peut instituer est égal à 5, 10 ou 15% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune.

Le conseil municipal peut également accorder un abattement à la base de 5, 10 ou 15% aux contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente (au sens de l'article 1417 du code général des impôts -CGI) n'excède pas certaines limites et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130% de la moyenne communale. Ce pourcentage est augmenté de 10 points par personne à charge.

Après dépouillement, par 17 votes favorables, 2 contre et 1 abstention, le conseil municipal

VU L'avis de la commission de finances en date du 25 août 2009 Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- de **FIXER** l'abattement pour charge de famille selon les conditions suivantes :
- . 10 %pour chacune des deux premières personnes à charge
- . 15 % pour les personnes à charge suivantes
  - de FIXER l'abattement général facultatif à la base selon les conditions suivantes :

. 5 % de la valeur locative moyenne des

- De **CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### PLU: CHOIX DU CABINET D'ETUDES

Suite à la Commission urbanisme en date du 16 juillet 2009, une consultation a été menée pour le choix d'un cabinet d'études selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) sur les missions suivantes :

Lot 1: modification n°1 du PLU

- emplacements réservés
- modification de points du règlement
- rectifications erreurs de zonage

Lot 2 : révision simplifiée n°1 PLU

- modification zonage Ap avec passage dossier en commission des sites

Lot 3 : révision simplifiée n°2 PLU et étude urbanistique aménagement centre bourg

- A partir du diagnostic, proposition de plusieurs schémas d'aménagement
- Étude détaillée du schéma retenu
- Révision simplifiée du PLU pour mettre en cohérence le schéma d'aménagement retenu avec le PLU

Une annonce est parue dans le journal SUD OUEST le 21 juillet et a été affichée en mairie le 17 juillet 2009. La date de présentation des candidatures a été fixée au 7 août 17 h 00 et la date de remise des offres le 31 août à 18 h 00.

Cinq cabinets ont été sélectionnés, trois ont présenté une offre. Ces offres ont été examinées par les membres de la Commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

Sur proposition des membres de la commission d'appel d'offres CONSIDERANT Les références présentées ainsi que la méthodologie

#### **DECIDENT**

- De **RETENIR** la proposition du cabinet CREA pour les montants suivants :
- lot 1 : 4500 € HT
- lot 2:4313 € HT
- lot 3: 12 913 € HT

soit un montant total de 21 726 € HT.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

## 1. DOMAINE ET PATRIMOINE

#### CESSION D'UNE CABANE OSTREICOLE

Conformément à l'article L 2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande à Monsieur BAUD de quitter la séance pour évoquer la délibération à suivre. En effet, Monsieur BAUD étant Président de la Navicule Bleue, il convient qu'il ne participe pas aux débats. Monsieur BAUD sort par conséquent de la salle.

La Commune d'ARVERT a acquis le 17 mars 2006 une cabane ostréicole au prix de 45 000 € pour créer un éco musée. La gestion de cette dernière a été confiée à l'association LA NAVICULE BLEUE par bail rural signé le 29 juin 2007. L'association accueillant des travailleurs handicapés, il est nécessaire d'effectuer des aménagements spécifiques (vestiaires, sanitaires, salle de repos). Pour ce faire, l'association bénéficie des concours de l'ETAT sur le budget de la DDASS à la condition que l'association soit propriétaire des lieux. L'avis des services des domaines a été recueilli et notifié à la Commune le 3 juin 2009 : la valeur vénale de l'établissement est estimée à 45 000 €.

Cependant les membres de la commission finances le 17 avril 2009, ont souhaité proposer aux membres du Conseil Municipal un prix de cession de 36 000 € en considération du caractère social de cette structure et de la poursuite du projet de création d'un écomusée selon les objectifs suivants :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDENT** 

- De **CÉDER** la cabane ostréicole et les claires attenantes dénommées PERLE OCEANE à l'association la NAVICULE BLEUE.
- De **FIXER** le prix de cession à 36 000 €.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.



#### 2. FINANCES PERSONNEL

#### TARIFS SERVICES PERI SCOLAIRES

Avant de débuter la présente délibération, Monsieur le Maire demande à Madame AUBIER de donner un bref compte rendu sur la rentrée scolaire; Madame AUBIER indique que cette rentrée s'est bien passée puisque l'équipe pédagogique était complète. 149 enfants en élémentaire et 102 enfants en maternelle sont accueillis sur la Commune d'ARVERT. La nouveauté de cette année est l'ouverture d'un self pour les enfants de l'école élémentaire ; le service de l'école maternelle restant inchangé. Madame PERAUDEAU demande si cela permet effectivement d'avoir moins de bruit. Madame AUBIER, pour en avoir discuté avec les agents de la Commune, confirme que cela apporte un nouveau confort pour les enfants qui mangent à leur rythme et dans un climat plus calme. D'autre part, des activités encadrées par le personnel communal étant proposées durant la pause méridienne (jeux de société et jeux collectifs), cela permet aux enfants de mieux profiter du temps restant à leur disposition.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nouvelle procédure concernant les pré inscriptions au restaurant scolaire.

Compte tenu de la fluctuation des effectifs, il devient nécessaire de prévoir une pré inscription au restaurant scolaire : cela permet d'améliorer la gestion prévisionnelle des commandes de repas Cette pré-inscription permet

- au personnel des écoles de contrôler la présence des enfants inscrits et d'éviter qu'ils ne quittent l'école sans l'autorisation des parents.
- une meilleure vigilance en comparant la liste des enfants qui ont badgé et celle des enfants pré inscrits. Si un enfant n'a pas badgé, le service scolaire aura le temps de s'informer (absence pour maladie ou oubli de badge). Il est donc demandé aux familles de DEPOSER EN MAIRIE un dossier de pré inscription.

L'utilisation occasionnelle des services du restaurant scolaire sera toujours possible pour palier aux aléas familiaux SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES mais le prix du repas sera majoré.

Après en avoir délibéré,

Vu la proposition de la commission finances réunie le 20 juillet 2009 Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

#### **DECIDENT**

- de **FIXER** le prix du repas au restaurant scolaire selon les modalités suivantes:

tarifs enfants: 2.05 € par repas - tarifs adultes: 4.00 € par repas tarifs enfants fréquentation occasionnelle : 2.50 € par repas

- que les tarifs concernant la garderie périscolaire restent inchan-

gés soit : Régime général : 1 € - Autres régimes : 1.50 € Passeports CAF: 0.90 €

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL **MUNICIPAL EN DATE DU 13 OCTOBRE 2009**

## **Dotation solidarité CARA**

Monsieur le Maire RAPPELLE aux membres du Conseil Municipal que les travaux de voirie peuvent faire l'objet d'un subventionnement auprès de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique. Les travaux budgétisés pour cette année 2009 s'élèvent à 91 723 € HT. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

VU l'avis favorable de la commission finances le 8 octobre 2009 AUTORISENT Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération ROYAN ATLANTIQUE dans le cadre de la dotation de solidarité.

#### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

400 € à l'AMPA

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association AMPA suite à la nécessité de prévoir le remplacement de matériel volé et à la volonté de développer les activités relatives au lancer (javelots, poids...). La Commission finances réunie le 8 octobre 2009, propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 €. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité - **DECIDENT** d'attribuer une subvention exceptionnelle de

#### 1. QUESTION URBANISME

#### ZAC FIEF DE VOLETTE : autorisation signature marché cabinet **Etudes**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2009, a été menée une consultation pour la désignation d'une équipe de concepteurs en capacité de mener les missions suivantes :

- une analyse comparative sommaire des coûts de travaux des deux ou trois esquisses soumises au maître d'ouvrage.
- Elaboration du plan masse sur la base du plan de composition.
- Volet VRD : Produire les éléments techniques permettant à l'assistant à maîtrise d'ouvrage d'élaborer le Programme des Equipements Publics de la Z.A.C. (note et plan technique des ouvrages à réaliser);

Une procédure de marché public a été lancée selon les caractéristiques suivantes:

Mode de passation : Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Date et heures limites de réception des offres : 28 août 2009 à 18 h <u>Date d'envoi d'affichage</u>: 9 juillet 2009

Parution sur le journal sud-ouest : mercredi 15 juillet 2009

Les membres de la Commission urbanisme ont dans un premier temps pris connaissance des différentes propositions puis ont souhaité recevoir le 29 septembre 2009 les deux équipes les mieux classées avant de se déterminer. Les membres de la commission proposent de retenir l'équipe de Madame BLANCHET Sophie associée avec A2i infra et Eau Méga dont la proposition financière s'élève à 29 158.48 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- **RETIENNENT** la candidature de Mme BLANCHET Sophie pour un montant de 29 158.48 € TTC.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement.

#### 2. RAPPORTS ANNUELS

Monsieur BAUD précise que le rapport sur la gestion de l'eau potable n'étant pas parvenu en mairie, il ne sera pas procédé à son examen. Il précise cependant que la Commune a reçu communication d'une information que la part eau potable diminue en moyenne de 3.3 %.

#### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE **PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Monsieur le Président de l'Agglomération Royan Atlantique a communiqué le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées - exercice 2008 en vue de l'approbation par le conseil municipal.

En ce qui concerne la Commune d'ARVERT:

- 1883 habitations sont reliées au réseau d'adduction d'eau, 1677 au réseau d'assainissement collectif soit une couverture de 89.06 %
- Le réseau sur la Commune d'ARVERT est composé de 26.32 km en gravitaire, 13.43 km en refoulement. Il existe 15 postes de refoulement sur la Commune.

En ce qui concerne les tarifs :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2008 : traitement des matières de vidange (matières déposées par les vidangeurs) prix au M³: 7.21 € HT (6.26 € HT pour le délégataire, 0.95 € HT pour la collectivité) au lieu de 7.10 € en 2006 - le prix du service collecte et traitement des eaux usagées est fixé comme suit : part du délégataire : partie fixe 50.87 € HT/ an, prix au

part de la CDA: partie fixe 64.98 € HT, prix au m³: 0.33 € HT/m³

assainissement non collectif

prix de la redevance pour le contrôle du neuf : 90 € prix de la redevance pour le contrôle de l'ancien : 50 € Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'una-

**EMETTENT** un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées.

#### **CHARTE TERRE SAINE**

m³: 0.5505 € HT/m³

Monsieur le Maire indique que la Communauté d'Agglomération propose une prestation pour établir un plan de désherbage sur la Commune d'ARVERT.

Il s'agit d'une prestation d'audit et de plans d'actions :

# Infos Municipales

- un audit sur le local technique pour le stockage des produits
- une visite de terrain pour analyser les pratiques des services techniques
- plan d'action proposant des mesures correctives et une formation des agents
- un plan cartographié de la Commune comprenant les différentes préconisations en matière de désherbage.

Le coût de cette étude est pris en charge par la CDA. La Commune doit pour cela, adhérer à la charte Terre Saine. Ce projet a reçu un avis favorable de la commission travaux du 16/11/2009.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de délibération ci-après :

« Objet : Adhésion à la Charte Terre saine Poitou-Charentes « Votre commune sans pesticides »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Charte Terre saine Poitou-Charentes « Votre Commune sans pesticides » adoptée par le Groupe Régional pour la Réduction des Pesticides en Poitou-Charentes.

- Les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts.
- En Région Poitou-Charentes, la Charte Terre saine «Votre Commune sans pesticides» propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant et supprimant les pesticides.
- Les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).
- L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan et de méthodes d'entretien.
- Cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des pesticides et à compléter la formation des agents les plus concernés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de **S'ENGAGER** en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le règlement, sollicite l'adhésion de la commune à la Charte Terre saine Poitou-Charentes « Votre commune sans pesticides ».

## PROCEDURE MARCHES PUBLICS: AMENAGEMENT LOTISSEMENT PEU MIGNON

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à prendre connaissance du cahier des charges concernant l'aménagement du Peu Mignon et à émettre un avis sur ce dernier. LE DOSSIER est à DISPOSITION AU SECRETARIAT DE MAIRIE. Ce dossier a été examiné par la Commission travaux réunie le 16 novembre 2009.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de permis d'aménager a été adopté lors du Conseil Municipal du 11 mai 2009 et prévoit la réalisation de 15 lots d'une surface allant de 397 m² à 560 m². Le permis d'aménager a été délivré le 1 er septembre 2009 et fait l'objet d'un affichage sur le terrain depuis le 2 octobre 2009.

Il convient de lancer la procédure de marché public pour la réalisation des travaux d'aménagement du lotissement. Cette procédure permettra d'avoir une exacte idée du coût final de l'opération et servira de base pour la signature des différents actes à intervenir entre les propriétaires fonciers et la Commune dans le cadre de la dation en paiement.

2 lots: - lot 1: VRD - lot 2: espaces verts.

Montant estimatif des travaux : 255 000 € HT.

Monsieur ROSSIGNOL demande si ce dossier concerne bien l'ensemble des voies. Cela lui est confirmé.

Vu l'avis favorable de la commission travaux réunie le 16 novembre 2009

et **AUTORISENT** le lancement de marché à procédure adaptée suivant les articles du code des marchés publics en vue d'attribuer les 2 lots de travaux dans la limite de l'enveloppe globale de 255 000 € HT Convention SDEER

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du Peu Mignon, la Commune d'ARVERT devra prévoir les financements pour les travaux suivants :

- l'ouverture et le comblement des tranchées pour passage réseau électrique
- fourniture et pose du grillage avertisseur
- fourniture et installation des fourreaux en traversée de chaussée et pour le réseau d'éclairage public
- fourniture et mise en oeuvre des foyers d'éclairage public et de leur support.

Pour la réalisation de l'éclairage public, la Commune bénéficie d'une participation financière du SDEER (50 % de la dépense HT). Pour les autres travaux, deux possibilités existent :

- la commune réalise les travaux de tranchées en application d'une convention
- la Commune sollicite le SDEER pour la réalisation de ces travaux aui seront facturés après réalisation.

Après entretien avec le SDEER, les commandes actuelles sont passées à partir d'un bordereau de prix établi en mars 2009. Il semble que depuis, les prix concernant les travaux de VRD aient baissé. Il serait donc plus intéressant pour la Commune d'effectuer les travaux. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

VU l'avis favorable de la Commission travaux en date du 15 octobre 2009 CONSIDERANT le projet d'aménagement du lotissement dit du Peu Mignon **DECIDENT** 

D'APPROUVER la convention présentée par le SDEER relative aux dispositions financières pour la réalisation des tranchées nécessaires à la mise en œuvre d'un réseau public d'électricité.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dite convention.

#### Convention CONSEIL GENERAL: réfection D 141

Monsieur le Maire présente la convention DID concernant la réfection de la voie (couche de roulement) D 141 dans sa partie comprise entre l'avenue de la Presqu'lle et la rocade. Cela concerne donc les rues de la Gare, rue des Sauniers et la rue des Petits Commerces (partie).

Le montant estimatif des travaux est de 83 612  $\epsilon$  HT et le montant prévisionnel à charge pour la Commune d'ARVERT s'élève à 20 903  $\epsilon$  HT.

Il est rappelé que les montants sont estimatifs (établis à partir de ratios) et non définitifs. Ce projet de convention a été examiné par la Commission travaux en date du 15 octobre 2009 et a reçu un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission travaux le 15 octobre 2009 CONSIDERANT la nécessité d'effectuer les travaux de réfection de voirie sur la D 141

APPROUVENT la convention présentée par le Conseil Général relative aux dispositions financières pour la réalisation des travaux sur la D 141 et AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la dite convention

#### ZAC FIEF DE VOLETTE ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire indique que, suite à la proposition d'acquisition de terrains situés dans le périmètre de la ZAC FIEF DE VOLETTE, présentée le 8 septembre 2009 en commission grands projets, l'avis des services des domaines a été sollicité pour émettre un avis sur la transaction. Par courrier en date du 16 octobre, ces derniers ont émis un avis favorable pour l'acquisition des terrains :

Le montant total des acquisitions est de 96 236.00  $\epsilon$  à inscrire sur le budget annexe Fief de Volette.

Après avoir entendu l'exposé,

CONSIDERANT l'intérêt que représente pour la Commune le projet d'aménagement de la ZAC FIEF DE VOLETTE

**CONSIDERANT** l'opportunité que représente cette acquisition Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

#### DECIDENT

DE PROCEDER à l'acquisition des biens ci-dessus indiqués à savoir, D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux différentes démarches relatives à ces acquisitions, D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

# Infos Municipales

## TRAVAUX

#### TRAVAUX PLUVIAL rue des Aigrettes et rue des Bergères





Ces travaux évoluent selon les conditions climatiques. A ce jour, les caniveaux et les buses d'écoulement sont posés et les voies reprofilées en calcaire. La couche de finition attend un temps propice pour sa pose. Nous espérons que le temps va s'améliorer de façon à terminer rapidement ces travaux.

Nous rappelons que nous ne refaisons par les trottoirs ;

nous mettons progressivement en place notre programme de **PLUVIAL**.

Nos critères de choix tiennent compte : d'une part, de l'étude hydraulique faite par la DDE en 2003 et payée par le commune, d'autre part, l'intégration des coûts de travaux dans le budget.



Rue des Bergères pendant les travaux



Enfin, la commission travaux, au cours de ses réunions, établit un ordre de réalisation qu'elle propose au conseil municipal, celui-ci étant souverain dans ses choix.

#### TRAVAUX CUISINE SALLE DES FETES

Les travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la cuisine de la salle des fêtes évoluent selon les prévisions du planning. Ces derniers, commencés en début octobre, doivent être terminés fin février 2010.

La surface de la cuisine sera doublée permettant de réaliser une partie destinée à l'approvisionnement, une autre aux préparations froides, la troisième aux préparations chaudes et enfin la dernière sera la plonge.

Le mobilier (tables de travail, réfrigérateurs, gazinières,...) sera renouvelé et un lave vaisselle y est prévu.

Par voie de conséquence nous ne pouvons louer ni la petite salle, ni la cuisine. Pour la location de la grande salle s'adresser à l'adjoint chargé des animations.





#### **LOGEMENTS DES PIERRIERES**

Les trois corps de bâtiment sont maintenant hors eau et hors gel. Les travaux intérieurs ainsi que la pose des capteurs solaires vont commencer.

Le planning doit être respecté pour un achèvement des travaux fin mars 2010.

## Les Ecoles

# ECOLE MATERNELLE

## L'ECOLE MATERNELLE D'ARVERT INSCRIT LES ENFANTS POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2010



Sur la photo: les enfants, les maîtres et les ATSEM. De droite à gauche: Françoise Gobin, Evelyne Larche, Claudette Giraud, Anne Balleix, Emilie Rondeau, Sabrina Fayol et Guillaume Rousseau. A très bientôt pour la visite du Père Noël jeudi matin 17 décembre, et pour une année scolaire pleine de jolis projets!

L'équipe des enseignants

## ECOLE ELEMENTAIRE

#### Une rentrée de plus pour les élèves de l'école élémentaire!

Cette année, pas de changements en vue, l'équipe enseignante inchangée garde le cap avec le souci constant de permettre aux élèves de réussir dans les conditions les meilleures.

Les effectifs pour cette année scolaire sont de 157 élèves ; soient :

- 26 élèves en CP - 24 en CP/CE1 - 25 en CE1/CE2 - 26 en CE2/CM1 - 25 en CM1/CM2 - 31 en CM2

Les élèves ont eu le plaisir de découvrir le «self», celle nouvelle organisation et la qualité des menus préparés par Patrice font l'unanimité! Cette année verra la réalisation de divers projets. Plus particulièrement, toutes les classes participent à un RALLYE LECTURE au sein de l'école, tandis que parallèlement les élèves sont engagés dans un Jury de Lecteurs «Prix des incorruptibles» qui sera nous n'en doutons pas l'occasion de différents travaux et animations menés autour de ces lectures.

Bon travail donc à nos écoliers,

La directrice, Sophie Théas.

## Echos de la commune



## GILLES GADEYNE RENOVELEC

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE ET RÉNOVATION DE L'HABITAT 11, rue du petit bois Tél. 06 84 14 28 68



#### FERRY DENIS

CHARPENTE - COUVERTURE ZINGUERIE 20 Bis rue des Forges Tél. 05 46 76 89 14 06 80 23 12 57



#### GP PNEUS

PNEUMATIQUE - FREINAGE AMORTISSEUR - VIDANGE GEOMETRIE 17, Av. de la presqu'île Tél. 05 46 36 40 38

Si vous venez d'établir votre entreprise à Arvert veuillez vous faire connaître à la Mairie pour une parution dans le bulletin.

#### PARC D'ACTIVITES « Les JUSTICES »

Lors de la révision du PLU de la Commune, les élus ont délimité une zone de 8 ha environ pour accueillir des activités artisanales au lieu dit «Les Justices». Les contacts avec les propriétaires ont été entrepris et l'achat des parcelles de la zone a été réalisé par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. En effet, la CARA est compétente dans le domaine du développement économique, pour ces zones d'une surface de plus de 7 ha. La zone de La Tremblade «Les Brégaudières» finissant de se commercialiser, le besoin devient urgent de proposer de nouveaux espaces aux professionnels désirant s'installer ou se développer sur le sercteur. Artisans ou futurs artisans, si ce projet vous intéresse, prenez contact avec : **Stéphanie MENDOUSSE A la CARA - Ou après de la Mairie : le mardi matin avec Mme Sylvie MARC ou le jeudi matin avec Mr Michel BRIANT** 



#### Au numéro 19 de la rue des Tilleuls, face à la Mairie, la bibliothèque municipale d'Arvert, est prête à vous ouvrir ses portes.

Mme Chantal Röhrig (qui remplace Mme Moison) et les bénévoles du Foyer Rural assurant la gestion, vous accueilleront dans un cadre agréable, où la nouvelle présentation des albums, livres et documentaires pour les enfants, facilite le choix, la recherche et le rangement.

#### Quelques changements dans les horaires d'ouverture au public :

les mercredi et samedi de 10 h à 12 h -le matin: -l'après-midi: les mardi, jeudi, vendredi de 16 h à 18 h 30 -mais aussi : le mercredi de 15 h à 18 h 30

Des plages spécifiques sont réservées de 15h à 16h les mardi, jeudi et vendredi aux six classes primaires et aux quatre classes maternelles.

Le Centre de Loisirs Cantonal utilise la bibliothèque pendant les vacances scolaires. D'autres structures étudient la possibilité de fréquenter la bibliothèque.

L'inscription à la bibliothèque et le prêt des ouvrages pour trois semaines est entièrement

Cette année, nous avons acheté 650 ouvrages, dont 372 pour les adultes et 278 pour les enfants avec un effort tout particulier pour les documentaires-enfants. Les adultes ont pu lire très rapidement les prix littéraires qui ont été mis à disposition du public dès le jour

gratuit.

8300 documents auxquels s'ajoutent les 800 ouvrages prêtés par notre partenaire principal «la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Charente-

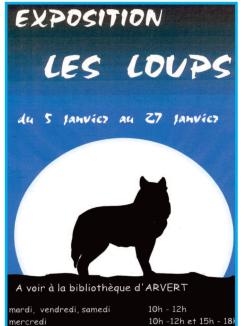
loups en janvier, un concours d'illustration et un prix de littérature jeunesse organisés par

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et espérons vous voir en 2010 toujours plus nom-

## L'éditeur «Ecole des Loisirs» et la librairie «Callimages» organisent un concours d'illustration:

La Bibliothèque Municipale propose avec l'aide de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Charente-Maritime une exposition intitulée :

« Les loups » (albums, documentaires, romans jeunes, panneaux informatifs...)





## Site internet: www.arvert.fr

Depuis septembre 2009, la commune d'Arvert s'est dotée d'un site internet que v pouvez consulter en tapant l'adresse ci-dessus.

Vous y trouverez les renseignements sur :

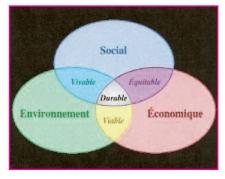
la vie locale: hébergement/restauration, commerçants, ,artisans

l'espace jeunesse : Ecoles, Restaurant scolaire, Garderie, Collège, Centre de Loisir crèches et RAM mais aussi :

découvrir la carte d'identité de la commune, son histoire, le plan d'accès, les mont ments et les randonnées et de très nombreuses autres rubriques.

# Développement durable à Arvert

Dans le cadre de l'engagement de la commune dans une démarche de développement durable, le Conseil Municipal a décidé d'utiliser tous les supports de communication ('Lettre d'ARVERT', site internet) pour informer chacun d'entre vous sur les réalisations, les projets prenant en compte **l'environnement**, les facteurs économiques et sociaux, selon le schéma suivant :



La définition du Développement Durable adoptée au Sommet de MONTREAL, en 1987, est celle inscrite dans le *rapport Brundtland* :

'Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.'

Ainsi, les générations futures ne doivent pas être les victimes des erreurs du passé, et il est donc urgent d'agir, en multipliant les initiatives locales.

Au niveau international, la présence des ETATS-UNIS, au prochain Sommet de COPENHAGUE, augure peut-être de jours meilleurs pour la planète ...

La commune d'ARVERT, (qui ne sera pas représentée à COPENHAGUE,) a déjà mené plusieurs actions significatives :

- remplacement des ampoules à incandescence des lampadaires par des ampoules moins dévoreuses d'énergie et pose d'horloges astronomiques,
- crèche équipée de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude,
- installation de panneaux solaires thermiques sur les 10 logements à loyer modéré, en construction rue des Pierrières (à côté du stade).
- utilisation de briques type monomur pour la construction d'un vestiaire au stade.



Crèche équipée de panneaux solaires



- mise en place d'un réseau de récupération des eaux pluviales, où seront traitées par lagunage, avant le rejet en Seudre.

Logements rue des Pierrières

## GAZ A EFFET DE SERRE

ARVERT fait partie des communes, ayant signé la **Charte Climat/Territoire Royan Atlantique**, dont l'objectif est de réduire l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES), responsables du réchauffement climatique. Il s'agit d'une émanation des Contrats Locaux d'Initiatives Climat (CLIC) créés en Région Poitou-Charentes, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie).

5 thèmes sont éligibles pour le plan d'actions :

Habitat, Urbanisme, Transport, Tourisme, Agriculture

# Développement durable à Arvert

La contribution, au niveau local, concerne plusieurs futurs projets :

- amélioration de l'isolation des bâtiments communaux,
- construction en Haute Qualité Environnementale (HQE),
- étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur, avecchaudière à bois déchiqueté ou granulés, incluant la salle omnisport, les écoles et la mairie,
- mise en place de dispositifs permettant de réduire la facture de l'éclairage public,
- effort en direction des déplacements doux,
- gestion des espaces verts

Le développement durable n'est pas réservé qu'aux collectivités, et si vous voulez des informations sur la façon de réaliser

des économies d'énergie, sur les aides apportées, vous pouvez contacter, à l'Agglomération Royan Atlantique -107, avenue de Rochefort 17201 ROYAN Cédex-:



- <u>l'Espace Info Energie</u> -Responsable : Julien TEXEREAU

Tél.: 05 46 22 19 36 et Fax: 05 46 05 60 34 - mail: j.texereau@pays-royannais.com

- le Service Ecologie Urbaine et Développement Durable

**Ana-Maria LEGOFF** 

Tél.: 05 46 22 19 83 et Fax: 05 46 05 60 34 - mail: am.legoff@pays-royannais.com

## UTILISATION DES PESTICIDES



La commune d'ARVERT a signé la charte 'Terre saine'

- votre commune sans pesticides-, visant à diminuer progressivement l'utilisation de ces produits, jusqu'à leur suppression, sur les espaces contrôlés par la commune.

3 autres municipalités de l'Agglomération Royan Atlantique sont également impliquées : SAUJON, ETAULES et ARCES/GIRONDE

Depuis trop longtemps, la solution la plus facile et la plus efficace pour éliminer les 'mauvaises herbes' a été l'utilisation de produits chimiques hautement préjudiciables pour l'environnement, souvent dosés plus fortement que ce que préconisaient les fabricants.

Est-il vraiment nécessaire d'éliminer toutes ces plantes dites 'mauvaises', n'est -il pas possible de les conserver, à certains endroits, en passant simplement la tondeuse ou la débroussailleuse ?

L'objectif est, à terme, le recours aux méthodes alternatives, déjà mises en œuvre par les Services Techniques Municipaux :

- le désherbage thermique, qui nécessite une formation du personnel, car il faut agir à un stade particulier de développement de la plante visée, pendant un laps de temps bien précis,
- le paillage des massifs, qui évite, de façon naturelle, la pousse des mauvaises herbes, et permet, en plus, de faire des économies d'arrosage.

Deux Associations alvertonnes se sont impliquées dans la démarche du développement durable :

- la Navicule bleue, qui permet à des adultes en situation de handicap, une réintégration sociale, en exploitant des claires, des bassins d'élevage de poissons, et en sous-traitant pour l'ostréiculture.

Site: www.naviculebleue.org

- **Nature en pays d'Arvert**, qui défend et fait découvrir le patrimoine naturel, et organise des conférences sur le développement durable.

Site: www.natvert.fr

Ces associations vont unir leurs efforts pour créer un parcours de découverte du marais salé et des activités liées à ce milieu, avec la cabane présentée ci-contre qui sera un lieu d'exposition, d'animation.



Cabane du port de Coux restaurée par l'Agglomération Royan Atlantique

## Evénements

Groupe Colombien le 13 juillet



Course aux sacs avec les enfants le 14 juillet



Concert par l'Académie Musicale de Royan le 17 juillet

Animation contée à Coux le 25 juillet



Brocante du COS le 2 Août



Mondial Billes le 5 Août



## Evénements

Marché nocturne

Rallye et soirée dansante le 7 août





## Journée du jardin le 25 octobre



Journée d'automne, avec des éclaircies entrecoupées d'averses, « tout ce qu'il faut pour faire du bon jardinage ».

C'est avec ces éléments que la première « journée du jardin « s'est déroulée le 25 octobre sur le Parc des Loisirs, un cadre idéal pour cette manifestation.

Les professionnels ont répondu à l'invitation de la Commune. Les visiteurs ont pu découvrir entre autre :

- plantes aromatiques et d'ornements, résistantes à la sécheresse dans nos jardins d'été.
- De magnifiques chrysanthèmes et pensées pour égayer nos jardins d'hiver.
- Du matériel pour labourer et surtout une tondeuse robot qui en a fait rêver plus d'un, se voyant déjà les orteils en éventail pendant que cet engin tondait à leur place.
- Des idées d'aménagements paysagers présentés par un jeune artisan de notre commune.

Dans la salle des Fêtes, des produits régionaux étaient exposés pour le délice de nos

papilles.

Un stand tenu par les bénévoles de la bibliothèque municipale permettait de découvrir de beaux ouvrages sur le jardin.

Cette manifestation est à développer et à renouveler l'an prochain.









## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale du Foyer Rural s'est tenue le 18 novembre 2009 en présence de Monsieur le Maire, de membres du Conseil Municipal, de Présidents d'associations et du Trésorier de la caisse locale de GROUPAMA.

En 2008-2009, le nombre des adhérents – 148 - a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente ; la moitié environ réside hors commune.

La fréquentation a progressé pour les sections dessin, gymnastique, randonnée, s'est maintenue pour l'anglais, le scrabble et le yoga et a subi un léger fléchissement pour le patchwork-broderie.

La Municipalité a confirmé le Foyer Rural dans la gestion de la Bibliothèque et l'a associé à ses études pour la réalisation d'un nouvel équipement mieux adapté aux besoins d'un service public de lecture.

Les manifestations dites « culturelles » (théâtre, concerts) n'ont attiré qu'un public restreint. Les conférences filmées largement déficitaires ont perdu de leur attrait.

Ces manifestations sont généralement déficitaires.

La journée à Bassac - abbaye et musée des gabarriers - a été un bon moment de découverte.

Le loto (250 participants) a répondu à notre attente.

La traditionnelle éclade d'août, soirée sans façons fut une réussite. L'ambiance créée par MYRIAM et son orchestre et l'entrain des participants en ont fait le succès.

Pour la mise en place de ces actions, le Conseil d'Administration s'est réuni 11 fois, a envoyé environ 530 courriers, a dû rencontrer des partenaires, a participé à des réunions organisées par la Fédération Départementale.

L'exercice 2008-2009 : dépenses 29680  $\epsilon$ , recettes 31280  $\epsilon$ , dégage un excédent de 1600  $\epsilon$ . Les recettes proviennent des cotisations (9,5%) et des actions (81,5%), les 9% restants représentent les subventions : Municipalité, Conseil Général pour les spectacles qu'il soutient, la CARA pour les Jeudis Musicaux, la caisse locale de GROUPAMA. Le conseil d'Administration les remercie de leurs aides qui contribuent au bon fonctionnement de l'association. Nos remerciements s'adressent particulièrement au Conseil Municipal qui nous consent le prêt gratuit de ses locaux.

L'excédent sera réinvesti en matériel et utilisé pour de nouvelles actions en faveur des enfants et des écoles.

Le rapport d'activité et le bilan financier ont été adoptés à l'unanimité des votants : 86 présents et représentés.

Dans son intervention, Monsieur le Maire a souligné l'importance des associations qui comme le Foyer Rural valorisent l'image de la commune. Il en apprécie la variété des activités et remarque la bonne gestion où les subventions ne représentent qu'une modeste part du budget. Il a souligné l'esprit d'ouverture du Foyer Rural et l'encourage à poursuivre ses actions vers les enfants.

Après le renouvellement du tiers sortant et la désignation des vérificateurs aux comptes, les participants ont été invités à partager la galette et le verre de l'amitié.

#### Le nouveau Conseil d'Administration :

Président : GELLIE claude

Secrétaires : GELLIE Nicole Adjoints : BARGACH Jocelyne, BEHAIN Gérard

Trésorier : DELIBES André Adjointe : CHARRON Ginette

Membres: BESSON Aline, CORDIER Jean, LOCHON Sabine,

**MORLIERE Monique, RENAUDIE Janie** 

SENNAVOINE Roselyne, VERGNAUD Claudette, WOODALL Jacqueline

## Foyer Rural

## SORTIES

## **SAUMUR le 24 septembre 2009**

Matinée à l'Ecole Nationale d'Equitation : chevaux magnifiques, admirable travail tout en finesse des écuyers.





**Après-midi : Abbaye Royale de Fontevrault**, magnifique bâtiment tour à tour abbaye puis prison, où reposent les gisants d'Aliénor d'Aquitaine et de Richard Coeur de Lion.







Randonnée dans la forêt de la Coubre 16 octobre 2009

Les médecins préconisent pour conserver la santé et retarder le vieillissement de pratiquer régulièrement une activité physique et de rencontrer d'autres personnes autour d'activités communes. Le Foyer Rural vous propose cela.

Adhérer au Foyer Rural vaut mieux qu'un médicament.



#### Bonne année à tous

N'oubliez pas :

le samedi 16 janvier 2010 à 20h30 Concert Paris-Paname jazz manouche

le dimanche 31 janvier 2010 à 14h30



LOTO

## LE CLUB AQUA 17

Depuis plusieurs années, le club d'aquariophilie AQUA 17 organise avec succès sa bourse aux poissons dans la salle des fêtes de la commune.

Mais le club, sous la houlette de son président Thierry Jodrillat, a décidé de placer la barre encore plus haut et d'associer un grand concours de discus à sa bourse aquariophile annuelle

Les 3 et 4 avril 2010, un DISCUS SHOW aura lieu à Arvert ...

Des amateurs venus de toutes parts viendront faire concourir leurs plus beaux sujets et une exposition vous permettra d'admirer de magnifiques poissons d'ornement.

Cette manifestation sera un évènement dans la région et nous souhaitons vous y voir nombreux.

Si vous désirez vous joindre à nous pour partager notre passion pour le monde du silence, nous serons heureux de vous accueillir dans nos locaux de la rue du Château d'Eau le jeudi de 18h à 22h et le dimanche de 10h à 18h30.

## MANDIR EMILIE

Le 7 novembre : 25 enfants du Manoir ont pu assister à un spectacle au GALLIA à SAINTES "les KD'OR" offert par KIWANIS (ils offrent le baptème de l'air aux enfants depuis déjà quelques années, certains avaient pu assister à l'émission de Patrick SEBASTIEN "Le Plus Grand Cabaret du Monde...)

Le vendredi 4 décembre : Téléthon au Manoir - les enfants ont des épreuves (course - rollers - basket - pétanque) - cette manifestation aura lieu le matin si le temps le permet.

Le mercredi 16 décembre : marché de Noël sur la place du marché d'Arvert (vente d'objets et de pâtisseries...) Le jeudi 17 décembre : fête et repas de Noël pour tous les enfants du Manoir dans la salle des fêtes. En prévision : le cross qui a lieu à La Pointe Espagnole avec la participation de plusieurs établissements courant mars (date à fixer)

Nous tenons, par cet article, à remercier la municipalité d'Arvert pour son soutien dans tout ce que le Manoir peut entreprendre.

Meilleures salutations

J. PIGOT Secrétaire de direction

## MODEL ARVERT CLUB 17 (MAC17)

Notre assemblée générale du 27 nov 2009 vient d'avoir lieu, les tarifs des cotisations restent inchangés : cadet 27€. Junior 1 38€, 2 48€, adulte 76€ Quatre jeunes du collège F GARANDEAU ont obtenus leurs AILES de BRONZE suite à notre action de formation, et Bastien Harvat a passé avec succès sa qualification de pilote de démonstration.

En récompense le Club lui offre l'été prochain une participation à la rencontre internationale RETRO-PLANE à la WASSERKUPPE en Allemagne.

Information pour les parents ayant des enfants sco-



larisés au collège de LA TREMBLADE, et inscrits en Aéromodèlisme en heures périscolaires le vendredi :

l'activité est entièrement

gratuite, financée par jeunesse et sports dans le cadre du CNDS et du soutien scolaire.

Les enfants sont accueillis sur notre terrain le mercredi après midi de 14h30 à 17h00 et le samedi à la salle de sports d'ARVERT de 15h00 à 18h00, où ils sont formés au pilotage d'avions radio commandés.

Information importante les fêtes approchent et des modèles réduits vont être achetés. Les émetteurs de radio commande portent à plusieurs kilomètres, venez déclarer les fréquences utilisées au MAC 17, pour éviter des accidents de brouillage merci . Joyeuses Fêtes et Bonne Année à tous .

Pour tous renseignements complémentaires TEL 05 46 36 87 02 - Mail : MAC.17@wanadoo.fr



## NATVERT

Comme chaque année à cette époque, nous préparons le calendrier des activités 2010 (sorties et conférences) qui sera prochainement disponible courant Décembre sur notre site web : http://www.natvert.fr Voici les dates des premières activités plannifiées :

- «Natvert» proposera les conférences suivantes à 20H à la salle des fêtes d'ARVERT :
  - -<u>Jeudi 25 Février</u>: le miel et l'apiculture régionale par Yves RIGOUR (apiliculteur à St-JUST et MORNAC) Conférence suivie du film «la disparition des Abeilles»
  - <u>Jeudi 22 Avril</u>: Les oiseaux en presqu'île d'ARVERT par Dominique CEYLO (LPO)

#### **Sorties Nature:**

-<u>le Samedi 13 mars</u> : Les marais ostréicoles des bords de SEUDRE à COUX. -<u>le Samedi 27 mars</u> : Réserve nature de l'ILLEAU des NIGES, île de RÉ (journée)

## ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES

Lors du Conseil d'Administration du 22 Septembre 2009, le nouveau bureau a été constitué : Présidente : Mme BOIS-SEAU Manuela, Trésorière : Mme LEFEVRE Olivia , Secrétaire : Mme CAILLAUD Stéphanie. Le bilan de l'année 2009 est positif car nous avons pu distribuer au prorata du nombre d'enfants, 900 € aux deux écoles (maternelle et élémentaire). Pour conclure l'année 2009, l'association sera présente sur le marché de Noël d'Arvert le 16 décembre. Pour les festivités de 2010, les parents d'élèves organiseront un loto le samedi 27 Février 2010 à 20 h30 à la salle des fêtes d'Arvert. Pour clôturer l'année scolaire une fête des écoles sera organisée avec un repas champêtre .

L'association est toujours ouverte à l'accueil de nouveaux parents même de façon ponctuelle.

Merci à vous tous : parents, grand-parents, instituteurs, élus et habitants d'Arvert qui avez soutenu les différentes actions que nous avons mené tout au long de l'année.

En prévision pour la rentrée de Septembre 2010, l'école maternelle a besoin de connaître tous les enfants nés entre 2008 et 2005 susceptibles d'êtres incrits en Septembre 2010 ou courant de l'année 2009/2010. Cela est très important car il y va du maintien de la 4ème classe de notre école. Si la 4 ème classe ferme, chaque classe risque d'avoir un effectif d'environ de 30 élèves, ce qui est inamissible pour que nos enfants apprennent correctement. Merci de contacter l'Ecole Maternelle ou la mairie d'Arvert.

Le bureau de l'association des parents d'élèves des écoles vous souhaite à tous une excellente année 2010.

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La gymnastique volontaire organise un **Bal Country** ouvert à tous **le samedi 30 janvier 2010 à 20 h 30.** 

Le comité départemental de GV propose une action au niveau départemental : « prenez en main votre capital santé ». Cela consiste à effectuer 6 séances de GV au prix de la licence pour permettre à tous de devenir acteur de sa santé en bougeant, 6 séances de renforcement musculaire près de chez vous en toute convivialité.

Bien dans sa tête, Bien dans son corps, Bien dans sa vie.

Cette action ce déroulera en février 2010.

Rappel: Les séances ont lieu à la salle de sports :
- le mardi de 18 h 30 à 19 h 30
- le vendredi de 19 h 00 à 20 h 00
- Danse country le mardi de 19 h 30 à 20 h 30

Pour tous renseignements: tél: 05.46.36.88.15. - 05.46.85.33.83



## FITNESS CLUB

Pour rester en forme ? venez au club. Les inscriptions peuvent se faire à tout moment, à la Salle de Sport d'Arvert : renforcement musculaire, abdos-fessiers, gym tonic, step, stretching. Demander, essayer avec Brigitte, contactez -la au **06 14 34 95 17**.

<u>Quelques animations à venir</u>: **le téléthon, les vœux et la galette** (moment convivial), en juillet et en août, les cours sur la plage, et en salle 2 fois par semaine, etc....

## NAVICULE BLEUE

## Des projets pleins les cartons



La fin de l'année arrive amenant à terme les nouveaux projets : la construction du Foyer d'Hébergement « Maison du Marais », le self restaurant l' « Estran » et l'extension sanitaire de la cabane « Perle Océane ».

Après avoir ouvert le Foyer d'Hébergement en structure éclatée, avec la location de plusieurs maisons sur Chaillevette et Corme-Ecluse au mois de juillet 2009,

l'association a déposé les permis de construire de deux grands projets.

Le premier bâtiment concerne la création du Foyer d'Hébergement « Maison du Marais » de 25 places réservé aux ouvriers de l'E.S.A.T. « Claires & Mer » avec des chambres de type hôtelier (incluant les sanitaires). Cet ensemble s'inscrit dans un paysage ostréicole, l'architecte tenant compte de la contrainte liée à la taille du bâtiment a néanmoins donné une apparence «locale».

Le second bâtiment concerne le restaurant de l'association l' « Estran » qui fonctionnera sur les deux modes : « self » et « salle de restauration » L'ensemble se situera à l'entrée du village de Coux.

L'extension de la cabane « Perle Océane » a pour objectif de créer un espace sanitaire (wc, vestiaires).

Les permis de construire ont été déposés au cours de l'été 2009 et le démarrage des travaux est prévu pour le premier semestre 2010.

Ces opérations ont pu être réalisées grâce au soutien financier de la DDASS et de la DSD de Charente Maritime.

## SIVOM JEUNESSE

Cela fait maintenant cinq ans que le SIVOM de la Presqu'île d'Arvert met en place un accompagnement à la scolarité sur les écoles du canton de La Tremblade. A l'école d'Arvert, le dispositif fonctionne depuis trois ans. Deux soirs par semaine, une dizaine d'enfants a accès à une aide aux leçons, assurée par des personnes bénévoles, et à des ateliers (jeux, sport, bricolage...) assurés par un animateur du SIVOM. Le but de ces dispositifs est de favoriser le bien-être et la réussite de chaque enfant mais également de soutenir les parents dans leur rôle. Nous accueillons toutes les personnes qui souhaiteraient donner un peu de leur temps le soir pour aider les enfants à réaliser leurs devoirs. Aucun niveau scolaire n'est requis, chaque personne est accompagnée dans son rôle d'intervenant et détermine le rythme de ses interventions. Des formations peuvent être proposées pour toutes les personnes qui interviennent sur ces dispositifs. Les relations sont basées sur la convivialité et l'envie d'aider les enfants.

Si vous êtes intéressés pour intervenir, ne serait-ce qu'à titre d'essai ou si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter Estelle JAMET, coordinatrice de l'accompagnement scolaire au 06.28.82.14.28.

## Petite enfance - Enfance - Jeunesse La Tremblade - Arvert - Etaules - Chaillevette - St Augustin - Les Mathes

Petite Enfance

« Les Petites Goules » - « Pirouettes Cacahuètes » - « La Farandole »

Le 4 novembre 2009, les multi accueils du SIVOM Presqu'île d'Arvert ont participé à la journée « enfance en fête » organisée par la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais. Sous le chapiteau de la Grande Conche, les multi accueils du Pays Royannais, mais également les relais d'Assistantes Maternelles ainsi que les écoles maternelles, se sont retrouvé pour partici-



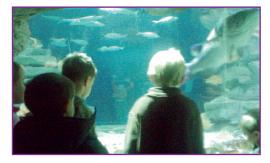
per à des ateliers (motricité, graphisme, sensoriels, ....) et voir un spectacle. Les enfants des multi accueils du SIVOM sont restés prendre le pique nique sur place et ont pu regagner tranquillement leurs structures pour la sieste en début d'après midi. Au-delà des enfants et des professionnelles, plusieurs parents se sont également déplacés pour participer à cette journée.

Dans la continuité des spectacle de deuxième partie d'année 2009, le SIVOM et le RAM du secteur Nord, font intervenir l'Association torent'ciel le mercredi 2 décembre, pour un spectacle en direction des moins de 6 ans. En amont de ce spectacle des ateliers de préparations sont mis en place pour les enfants qui fréquentent un des 3 multi accueils, le RAM et la section « petits » (3-5 ans) du Centre de Loisirs Cantonal.



#### **ENFANCE**

#### Centre de loisirs Cantonal - 2 rue du Boudignou a ARVERT, tel.: 05.46.36.69.71



sortie aquarium de LA ROCHELLE pendant les vacances de Toussaint sortie bowling sur l'île d'Oléron

Pendant les vacances scolaires de Toussaint, les enfants du Centre de Loisirs Cantonal ont pu participer à différentes sorties : aquarium, bowling, treille, .... Le temps fort du séjour, restait pour les enfants de 3-5 ans, qui atten-



avant qu'ils ne soient invités à rejoindre les animaux (biquette, cochon, poules, canards, oies, ....) pour leur adresser une caresse et même pour certains, leur donner un biberon de lait.

Si vous souhaitez prendre contact avec le Centre de Loisirs cantonal pour connaître les plannings d'activités et de sorties, ou connaître les modalités d'inscriptions, n'hésitez pas à contacter la directrice, Melle JAMET Estelle, aux heures de permanence : Lundi 9H – 12H, jeudi 9H – 12H et mercredi toute la journée.

#### **JEUNESSE**

## Maison de la Treille, - 8 Bd Général de Gaulle à LA TREMBLADE, 06.20.62.84.81



La maison de la Treille est ouverte les mercredis après midi, les samedis après midi et pendant les vacances scolaires, et accueille les jeunes de 11 à 18 ans issus du canton de LA TREMBLADE.

Différentes sorties sont régulièrement organisées en fonction de la demande des

jeunes qui fréquentent la structure (karting, bowling, cinéma, ....) et les 2 animateurs proposent des activités au sein du local (activités manuelles, jeux de société, jeux sportifs, ....). Des activités sont également mises en place sur les différentes communes du Canton, en fonction

de la disponibilité des équipements sportifs.

Vous pouvez prendre contact avec Elodie ou Greg au 06.20.62.84.81 ou en voyer un mail **maison-de-la-treille@hotmail.fr** pour connaître les différentes activités proposées ou pour venir passer une après midi de détente dans le local.



## CULTE CATHOLIQUE

Office tous les samedi soir a 18h30 (voir sur la porte de l'église).

## ASSOCIATION PAROISSIALE ST-ETIENNE

- l'Assemblée générale annuelle aura lieu le **Jeudi 21 Janvier 2010** à 18h.30 au presbytère catholique. Vous êtes tous invités.
- L'Association St-Etienne organise un **LOTO le dimanche 28 Mars 2010** à 14h.30 à la salle des fêtes. Nous vous attendons nombreux!

## IINRPA



L'Atelier informatique « UNRPA d'ARVERT » a repris (pour la 5<sup>ème</sup> année) ses cours fin septembre fort d'une trentaine de membres. Ils sont désormais répartis en 3 ateliers :

- Le lundi de 14h30 à 17 h : initiation et mise en pratique, perfectionnement.
- Le mercredi de 14h30 à 17 h : apprentissage de nouveaux logiciels, photos, vidéos, internet et recherches.
- Le Jeudi de 14h à 17h : pour les tous débutants (même sans ordinateurs).

Les portables sont acceptés et recommandés. Nous remercions La Région Poitou-Charentes de nous avoir fait don d'un ordinateur. Nous en acceptons d'autres avec (si possible) configuration récente.

Nous prenons toujours des inscriptions les lundis, mercredi et jeudi après-midi 13 rue des tilleuls à Arvert face à la salle des fêtes (à partir du 4 janvier 2010). Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

## Etat Civil

## **DECES**

Ils nous ont quittés...



**MOREAU Madeleine épouse SENNAVOINE**, âgée de 87 ans, le 24 juin 2009

**POITOU Sadi Marcel**, âgé de 93 ans, le 8 juillet 2009

**NICOLAS Charles**, âgé de 83 ans, le 22 juillet 2009

**BOBIN Pierre**, âgé de 98 ans, le 31 juillet 2009 **GIRAUD Yves**, âgé de 81 ans, le 31 juillet 2009

GANDON Jacques Robert, âgé de 64 ans,

le 10 août 2009

**GLORIEUX Georgette Marie veuve DE MAERTELEIRE**, âgée de 95 ans, le 10 août 2009

**CAILLON Thérèse Marcelle épouse JAUD**, âgée de 83 ans, le 21 août 2009

**BEAUDOUIN François Jean-Marie**, âgé de 80 ans, le 9 octobre 2009

PINCHON Louis, âgé de 67 ans, le 6 octobre 2009

MASSIP Marguerite Marie Louise veuve DE SAINT MARTIN LACAZE, âgée de 89 ans, le 14 octobre 2009

HÉDOUIN Renée, âgée de 83 ans, le 22 octobre 2009

DAUDET Jacqueline veuve LE SAOULT,

âgée de 81 ans, le 26 octobre 2009

**CAMUS Franck Serge Gilbert**, âgé de 81 ans, le 10 novembre 2009

GAURY Yvette Marie Julienne veuve SEGUIN,

âgée de 88 ans, le 10 novembre 2009

**FONTAINE Suzanne Françoise**, âgée de 95 ans, le 3 décembre 2009

**CHEVALIER Alfred Jean.** 

âgé de 78 ans, le 31 décembre 2009

## **NAISSANCES**



#### GOMBAUD Romane

Justine Fanny née le 4 juin 2009

PETIT Eva Valérie Réjane née le 6 juin 2009

**BERNE Kimberley** Maine Morgane Priscilla née le 21 juillet 2009

**FRÉTARD Thomas** né le 3 août 2009

OGER Ryan Pascal né le 20 août 2009

BOS Kelyah Maëlle née le 24 août 2009

TRUWANT Léoni née le 21 septembre 2009

**GRENON Camille** Josette Mylène née le 1<sup>er</sup> octobre 2009

**CHAGNEAU Hylan** Christian Jean Guillaume né le 23 octobre 2009

BESSON Alice Zoé née le 16 novembre 2009

**STUMPE Tom** Marcel Jean-Claude né le 28 novembre 2009

PAIN Fadi Hilal né le 29 novembre 2009

**PERRAIN Raphaël** Bastien Patrick né le 9 décembre 2000

ROUSSELOT Quentin né le 14 décembre 2009

GEAY Melissa Elvina née le 15 décembre 2009

**BOISSON Kimi** Karine Héloise née le 16 décembre 2009

## **MARIAGES**



**LIMOUSIN Eric Pierre** et **GROH Kirstin,** le 25 juillet 2009

MOUSSET Olivier Michel et MASSÉ Adeline Annette Andrée, le 29 août 2009

ALÉS Alain et BEAUDRONT Catalina Valérie, le 26 septembre 2009

**ARBOUZ Kamal** et **MARTIN Karen Victorine**, le 10 octobre 2009

**DELAGE Jean-Luc** et **DERIGNON Marie-France Edwige**, le 2 novembre 2009



#### **JANVIER**

Samedi 9: Loto du FPA à la salle des fêtes à 20h30.

• Samedi 16 : Concert Paris Paname : Jazz Manouche et Chanson swing,

à la salle des fêtes à 20h30, proposé par le Foyer Rural.

• Samedi 30 : Bal Country proposé par la gymnastique volontaire, à la salle des fêtes à 20h30.

• Dimanche 31 : Loto du Foyer Rural à la salle des fêtes à 14h30.

#### **FEVRIER**

Mercredi 10 : Carnaval enfants avec les Clowns « LES BARTOS » de 15 h à 18 h
 Samedi 27 : Loto de l'Association des Parents d'élèves, à la salle des fêtes à 18h30

#### **MARS**

• Samedi 13 : Théâtre : « les soliloques de Mariette » à la salle des fêtes à 20h30

proposé par le Foyer Rural.

Dimanche 28: Loto de l'Association St-Etienne, à la salle des fêtes à 14h30

• Date à définir : (matin) Course Pédestre.

#### **AVRIL**

• Les 2, 3 et 4: Bourse aux poissons et Championnat International «DISCUS»

organisé à la salle des fêtes par AQUA 17.

Samedi 24: Concert « A Piacere » proposé par le Foyer Rural, à la salle des fêtes à 20h30.

#### MAI

• Dimanche 2 : Course Cycliste UFOLEP

Mercredi 12 : Festival Plein Sud

Samedi 15 : Contes & Chansons «Démons et merveilles, Vents et marées »

proposés par le Foyer Rural, à la salle des fêtes, à 20h30.

• 29 et 30 : Fête de la Nature

## JUIN

• 12, 13 et 14 : Frairie d'Avallon

• Samedi 12 : Théâtre proposé par le Foyer Rural, à la salle des fêtes à 20h30 :

FEYDAU par « Les Vagues à Bonds »

• Dimanche 27 : Jeux Floraux proposés par Paulette COURTIN à la salle des fêtes de 9h à 12h30.

## **ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ**

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 15 janvier au 15 avril 2010 une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

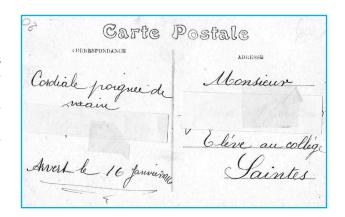
Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Prochaines élections: Elections Régionales le 14 mars et en cas de second tour le 21 mars 2010.

## Un peu d'histoire... OÙ ET QUAND?

La photo (page 3) représente l'actuelle rue des Tilleuls (ils étaient jeunes arbres à cette époque) et elle a été probablement prise depuis le premier étage de l'école des filles, en face. La rue a auparavant porté entre autres, le nom de «rue des Forges».

On peut faire remonter la date de prise de vue aux environs de 1915, comme en témoigne la date de rédaction au verso de cette carte (voir ci-contre).



## HISTOIRE LOCALE

Nous recherchons en vue d'une exposition sur l'histoire locale d'Arvert des photos de classe des anciens élèves de l'école de garçons. Si vous en possédez, auriez-vous la gentillesse de nous les prêter ? Vous pourrez les déposer en mairie.

Nous les photocopierons et vous les rendrons le plus tôt possible. D'avance merci pour votre confiance. La Municipalité et le Foyer Rural

## A votre Service

## Garde des Médecins

La NUIT, le WEEK END et les JOURS FÉRIÉS : Vous avez besoin de soins,

vous pouvez joindre un médecin en faisant le :

05 46 27 55 20 il vous indiquera la conduite à tenir.

EN CAS D'URGENCE SEULEMENT, faites le : 15

## **MEDECINS**

Docteur FEYDIT et CHAPUIS 05 46 36 41 97

## **INFIRMIERS**

Mme BRION Catherine et Mme VALLOT Valérie 48 bis, avenue de l'Etrade **05 46 36 81 43** 

M. THONNEAU et Mme BARRAUD **05 46 36 84 37** 

## **PHARMACIE**

VASSAL - LERNO Arvert 05 46 36 45 13

## **AMBULANCES**

Presqu'lle d'Arvert 05 46 36 01 40

## **VETERINAIRE**

Docteur MAFFART 05 46 36 48 16

#### **PHARMACIES**

1) Les gardes commencent le vendredi à 19 h 30 et se terminent le vendredi soir suivant à 19 h 30. 2) Il peut y avoir des modifications pour des raisons impératives et indépendantes de la volonté des pharmaciens. La pharmacie de garde est indiquée sur la porte de chaque pharmacie.

# SECOURS POMPIERS : 18 SAMU : 15 SECOURS EN MER : 05 46 85 14 33 HÔPITAL MALAKOFF A VAUX-SUR-MER : 05 46 39 52 52 CENTRE ANTI-POISON A BORDEAUX : 05 56 96 40 80 CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE A SAINTES : 05 46 93 53 44

Directeur de la publication: Michel PRIOUZEAU, Maire d'Arvert

**Rédaction : Commission Municipale de l'Information :** Yvan BAUD, Sylvie MARC, Michel BRIANT, Bernard LAMBERT, Christiane AUBIER, Guy CHAGNOLEAU, Jean-Paul PERAUDEAU, Suzy JACQUES-LAMY, Janick ROY, Eric BAHUON, Annie DOUBLET, François SOURBE

Réalisation et impression : Imprimerie Atlantique Offset La Tremblade - 05 46 36 00 18 - imprimé sur papier recyclé